

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 16 décembre 2020 à 18 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 9 décembre 2020, s'est réuni salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Pascale Douineau, Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Eric Alagon, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, Emilie Cerisay, Christophe Couic, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Penneec, Pierre Guillon, Eric Saintilan, Sonia Ollivier, Michel Tobie, Anne Daniel, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Sylvana Macis a donné pouvoir à Patrick Tanguy  
Sylvain Victorin-Savin a donné pouvoir à Anne Daniel

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard JAMBOU

## **25. ADHESION A L'ASSOCIATION DES VILLES POUR UNE PROPRETE URBAINE**

### **Exposé :**

Dans l'objectif d'améliorer la propreté urbaine, la Ville de Quimperlé souhaite s'inscrire dans une démarche d'évaluation objective du niveau de propreté de son espace public et de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration en fonction du niveau de sensibilité ressenti par les usagers de l'espace public.

L'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) a été créée en 2010. L'AVPU a pour objet de faire progresser la propreté en ville et d'en favoriser la perception positive par les usagers.

D'autre part, toujours soucieuse d'améliorer son action et d'échanger avec toute collectivité partageant cette même préoccupation, la commune peut trouver dans cette association un cadre pertinent pour partager des retours d'expérience.

Concernant le financement de l'association, le projet de statut prévoit que l'association s'autofinance (sans occulter la recherche de financements publics) et que les frais d'adhésion soient liés à la taille de la collectivité ; ainsi l'adhésion de la ville de Quimperlé sera de 500 € par an.

### **Proposition :**

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'ACCEPTER l'adhésion de la commune de Quimperlé à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU)
- D'APPROUVER le versement de la cotisation annuelle d'adhésion à AVPU, soit 500 € par an
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente délibération

*Avis favorable de la Commission « Cadre de vie, Salubrité publique, Commerce de proximité et Animation touristique » du 1<sup>er</sup> décembre 2020.*

**Décision : Adopté à l'unanimité.**

Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ



Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 029-212902332-20201216-25161220-DE

